



PATHOLOGIES EN RELATION AVEC LE TRAVAIL NOTIFIEES EN CRPPE

Tableau de bord Travail et santé. Données en Pays de la Loire

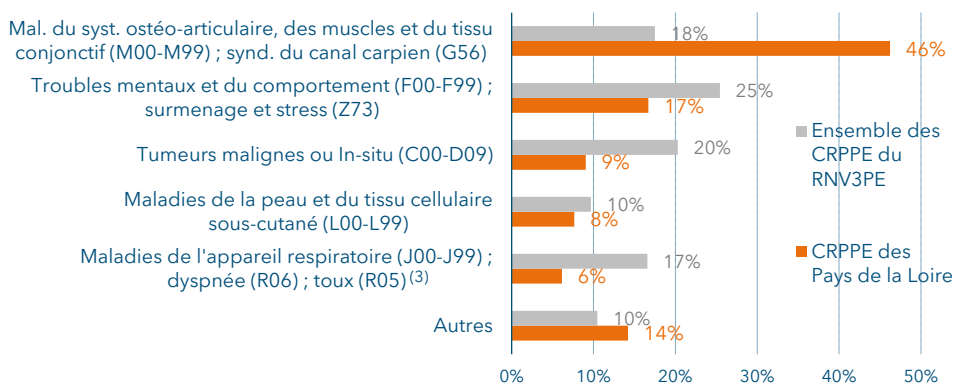
Ce document présente les données du Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles et environnementales (RNV3PE) relatives aux pathologies notifiées en relation avec le travail (PRT) par les médecins du Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE) des Pays de la Loire.

Il fait partie du tableau de bord Travail et santé en Pays de la Loire.

Une **pathologie en relation avec le travail (PRT)** notifiée en CRPPE désigne une pathologie pour laquelle une origine professionnelle est envisagée par un médecin du centre consulté, indépendamment des considérations médico-légales d'indemnisation. En pratique, cela suppose la notification, pour au moins une des expositions professionnelles du patient, d'un niveau d'imputabilité faible, moyenne ou forte sur la survenue de la pathologie.

➤ Les tumeurs et les troubles mentaux font partie des principaux types d'affections des problèmes de santé (PS) notifiés en PRT au CRPPE des Pays de la Loire

Fig1. Répartition des nouveaux problèmes de santé (PS)⁽¹⁾ vus en CRPPE et notifiés en PRT selon le type de pathologies⁽²⁾
CRPPE Pays de la Loire, ensemble des CRPPE du réseau RNV3PE - 2022



Lecture : Les tumeurs⁽⁴⁾ sont le troisième grand type d'affections des nouveaux PS notifiés PRT au CRPPE des Pays de la Loire en 2022 (9 % des cas), après les troubles mentaux⁽⁴⁾ (17 %) et les maladies du système ostéo-articulaire⁽⁴⁾ (46 %). À noter : la part plus élevée représentée par ces dernières dans la région (46 % vs 18 % au plan national, voir encadré p. 2). Champ : nouveaux PS vus en consultation en CRPPE (sur la période considérée) et notifiés PRT par un médecin. Source : RNV3PE (Anses). Exploitation : ORS Pays de la Loire.

(1) Définition dans encadré p. 4.
(2) Cinq groupes de pathologies, les plus fréquents en termes de nombre de cas de PRT en Pays de la Loire et dans l'ensemble du réseau RNV3PE, sont présentés.
(3) Codes CIM10 indiqués entre ().
(4) Voir graphique pour l'intitulé complet du groupe de pathologie et les codes Cim10 correspondant.



Fig2. Nouveaux PS⁽¹⁾ vus en CRPPE selon leur classification par l'expert et le type de pathologies

Unités de consultations d'Angers et de Nantes, CRPPE Pays de la Loire, Ensemble des CRPPE du réseau RNV3PE - 2022

	Unité d'Angers		Unité de Nantes		CRPPE des Pays de la Loire			Ensemble des CRPPE du réseau RNV3PE		
	Nombre	% ⁽⁶⁾	Nombre	%	Nombre	%	Fréq. pour 100 000 sal. ⁽⁷⁾	Nombre	%	Fréq. pour 100 000 sal.
Nouveaux PS ayant été classés en pathologie en relation avec le travail (PRT)⁽¹⁾ pour les 5 types de pathologies les plus fréquemment retrouvées parmi les cas de PRT⁽²⁾										
Mal. du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif (M00-M99) ⁽³⁾ + Syndrome canal carpien (G56)	367	57%	62	22%	429	46%	- ⁽⁸⁾	1 413	18%	5,3
Troubles mentaux et du comportement (F00-F99) + Surmenage et stress (Z73)	105	16%	50	18%	155	17%	10,1	2 054	25%	7,7
Tumeurs malignes ou In-situ (C00-D09)	60	9%	24	8%	84	9%	5,5	1 639	20%	6,2
Maladies de l'appareil respiratoire (J00-J99) + Dyspnée (R06) + Toux (R05)	30	5%	27	10%	57	6%	3,7	1 338	17%	5,0
Mal. de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané (L00-L99)	3	0%	68	24%	71	8%	4,6	782	10%	2,9
Autres pathologies	80	12%	52	18%	132	14%	-	844	10%	-
Ensemble des nouveaux PS classés en PRT	645	100%	283	100%	928	100%	60,3	8 070	100%	30,4
Nouveaux PS ayant uniquement fait l'objet d'un avis sur la compatibilité entre l'état de santé et une activité professionnelle (PCST)^(1,4) pour les 3 types de pathologies les plus fréquemment retrouvées parmi les cas de nouveaux PS⁽⁵⁾										
Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif (M00-M99) + Syndrome canal carpien (G56)	248		43		291			1 111		
Troubles mentaux et du comportement (F00-F99) + Surmenage et stress (Z73)	26		9		35			658		
Tumeurs malignes ou In-situ (C00-D09)	14		6		20			201		
Autres	30		81		111			1 729		
Ensemble des nouveaux PS vus uniquement pour un PCST	318		139		457			3 699		
Nouveaux PS notifiés en pathologie en relation avec l'environnement (PRE) ou en « ni PRT ni PRE », ou en « absence de pathologie »										
	48		109		157			5 638		
Ensemble des PS	1 011		531		1 542			17 407		

Lecture : En 2022, parmi les 1 542 nouveaux cas de PS vus et enregistrés au CRPPE des Pays de la Loire, 928 (soit 60 %) ont été classés PRT⁽¹⁾ par un médecin, dont 84 nouveaux cas de tumeurs malignes et in situ. Cela correspond à une fréquence de 5,5 nouveaux cas de tumeurs notifiées en PRT pour 100 000 salariés⁽⁷⁾, un taux proche de la moyenne nationale (6,2).

Champ : ensemble des nouveaux PS vus en consultation en CRPPE (sur la période considérée).

Source : RNV3PE (Anses). Exploitation : ORS Pays de la Loire.

(1) Définition dans encadré p. 4. | (2) Les cinq types de pathologies présentés sont les plus fréquents, en termes de nombre de nouveaux cas de PRT notifiés au CRPPE des Pays de la Loire et dans l'ensemble du réseau RNV3PE. | (3) Codes CIM10 indiqués entre (). | (4) Il s'agit des cas où le médecin s'est uniquement prononcé sur la compatibilité entre l'état de santé du patient et une activité professionnelle. En sont exclus les avis de compatibilité émis lors d'une consultation de diagnostic quant à l'origine professionnelle et/ou environnementale (imputabilité) ou le suivi d'une pathologie. | (5) Les trois types de pathologies présentés sont les plus fréquents, en termes de nombre de cas de nouveaux PS, dans la région et l'ensemble du réseau RNV3PE. | (6) Répartition (en %) des nouveaux cas PS classés en PRT par le médecin expert. | (7) Définition de l'indicateur de positionnement et avertissements dans encadré p. 4. | (8) Valeur non présentée en raison de la forte attractivité du CRPPE ligérien pour les patients concernés par cette pathologie des autres régions (voir encadré ci-dessous).

> Le Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales des Pays de la Loire

Le Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE) des Pays de la Loire, désigné en 2022 pour cinq ans par l'ARS, regroupe deux unités de consultations implantées dans les centres hospitalo-universitaires de Nantes et Angers. Il fait partie du Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles et environnementales (RNV3PE), qui regroupe les 28 centres de consultations de pathologies professionnelles et environnementales français.

Les patients y sont adressés par un professionnel de santé (médecin du travail, médecin traitant, médecin hospitalier...) ou un tiers (avocat, association...) pour une expertise concernant :

- un diagnostic quant à l'origine professionnelle et/ou environnementale (imputabilité) ou le suivi d'une pathologie ;
- un avis sur la compatibilité entre l'état de santé du patient et une activité professionnelle actuelle ou envisagée ;
- un dépistage de pathologies en lien avec certaines expositions professionnelles.

En 2022, 1 542 nouveaux Problèmes de santé (PS)¹ ont été vus au CRPPE des Pays de la Loire, plusieurs PS pouvant concerner un seul et même patient. Dans 70 % des cas, ces PS ont été classés en fonction du diagnostic posé par le médecin expert quant à l'origine professionnelle et/ou environnementale de la pathologie² (79 % pour l'ensemble du réseau RNV3PE). Dans les autres cas, le médecin s'est uniquement prononcé sur la compatibilité entre l'état de santé du patient et une activité professionnelle actuelle ou future (PCST¹).

Le CRPPE des Pays de la Loire se distingue des autres CRPPE du réseau, par l'importance de la fréquence des maladies du système ostéo-articulaire parmi les PS vus en consultation : elles représentent 48 % des nouveaux cas de PS notifiés en 2022 contre 16 % pour l'ensemble du réseau. Cette spécificité peut s'expliquer, du moins en partie, par la présence à Angers de plusieurs médecins spécialisés en rhumatologie susceptible de générer une forte attractivité extrarégionale pour ce groupe de pathologies – avec un adressage d'un nombre relativement important de patients d'autres régions vers ce centre – mais également une demande relativement plus importante en Pays de la Loire d'une expertise pour ce type de pathologies.

1. Définition dans encadré p.4.

2. Le classement comporte quatre catégories : Pathologie en relation avec le travail (PRT)¹, Pathologie relation avec l'environnement (PRE)¹, « ni PRT ni PRE »¹, et « absence de pathologie »¹.

3. Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif (Code Cim10 :M00-M99), et syndrome du canal carpien (G56).

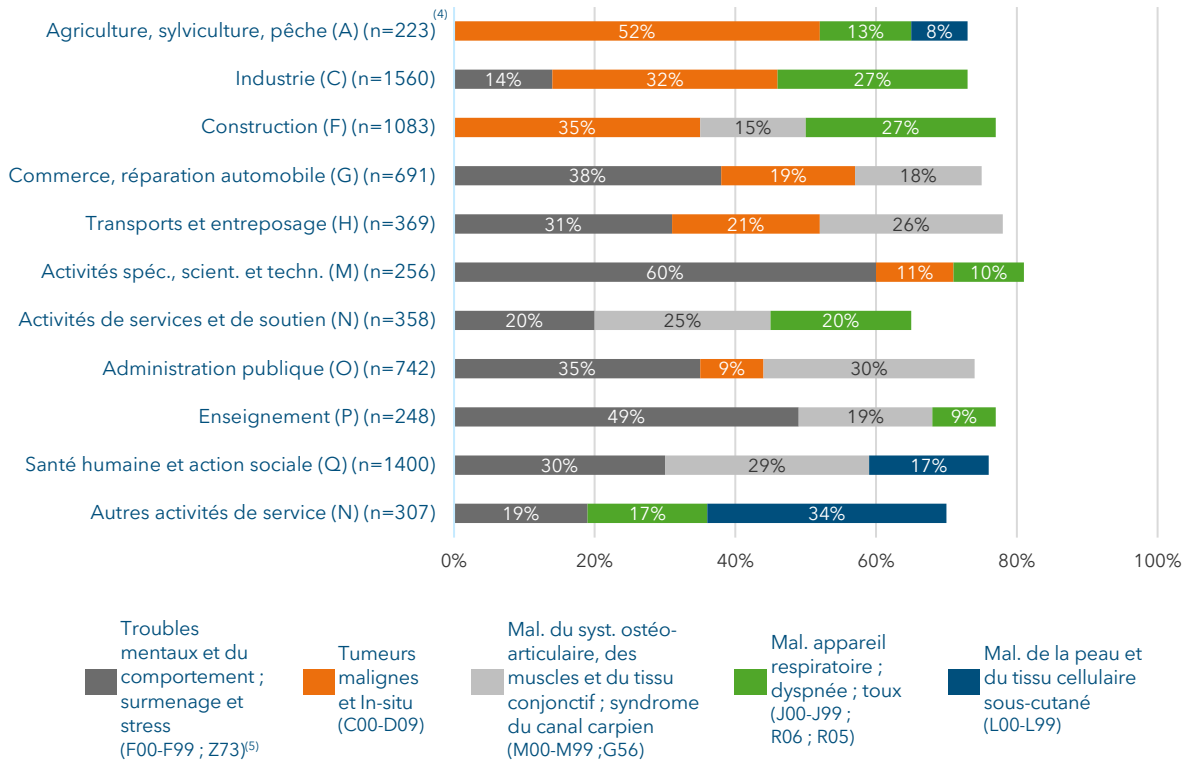


Les pathologies notifiées en PRT en CRPPE diffèrent selon le secteur d'activité [1]

> Les tumeurs¹ et les maladies respiratoires¹ sont les deux principaux types de pathologies des Problèmes de santé (PS)² notifiés en Pathologie en relation avec le travail (PRT) pour les salariés des secteurs de l'Industrie (section C) et de la Construction (F) vus en CRPPE (en 2021, ensemble du RNV3P, voir figure ci-dessous).

- 1. Voir graphique ci-dessous pour l'intitulé complet du groupe de pathologie et les codes Cim10 correspondant.
- 2. Définition dans encadré p. 4

Principaux⁽¹⁾ types de pathologies des nouveaux PS⁽²⁾ vus en CRPPE et notifiés en PRT⁽²⁾ par le médecin expert selon le secteur d'activité⁽³⁾ - Ensemble des CRPPE du réseau RNV3PE - 2021



Champ : ensemble des nouveaux PS vus en consultation en CRPPE (sur la période considérée).

Source : RNV3PE (Anses). Exploitation : ORS Pays de la Loire.

- (1) Présentation des trois types de pathologies les plus fréquents, en termes de nombre de PS notifiés en PRT, pour le secteur d'activité considéré.
- (2) Définition dans encadré p. 4.
- (3) NAF, niveau 1. Précision : seuls les secteurs pour lesquels le nombre de nouveaux cas PS notifiés PRT est supérieur à 220 sont présentés.
- (4) (n=) : effectif de nouveaux PS notifiés PRT en 2021 dans l'ensemble du réseau pour le secteur d'activité donné.
- (5) Codes CIM10 indiqués entre ().



Éléments de méthode

Source des données

Base de données du RNV3PE

Le RNV3PE (réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles et environnementales) est simultanément un réseau de compétences en santé au travail et santé environnementale et une base de données sanitaires. Il réunit l'ensemble des 28 unités de consultations des CRPPE réparties sur le territoire français. Il a, parmi ses objectifs, le repérage et la description des situations professionnelles ou environnementales à risque sanitaire en France, ainsi que le repérage des risques¹ (pathologies et/ou expositions) émergents ou ré-émergents. Le réseau est animé par l'Anses [1, 2].

La base de données du RNV3PE enregistre :

- les données de consultations des CRPPE (données médicales, données relatives aux expositions et données relatives aux patients recueillies lors des consultations)
- l'avis du médecin sur l'origine professionnelle et/ou environnementale de la pathologie, sur l'orientation, le maintien ou le retour à l'emploi du patient.

Ces données reflètent un système de recours à l'expertise de médecins spécialistes des pathologies en lien avec le travail et l'environnement et des problèmes de compatibilité santé/travail, le recrutement des patients étant dépendant des professionnels de la santé ou tiers (avocat, association...) qui les y adressent². Elles sont utiles dans un objectif de vigilance des risques¹. Elles apportent aussi un éclairage des besoins en termes d'expertise des professionnels qui adressent des patients dans les centres de consultation.

Définitions

- **Problème de santé (PS)** : le PS, synthèse du dossier patient, est constitué des données recueillies lors de la consultation : données individuelles, données sur le poste de travail et le secteur d'activité, données médicales, données relatives aux expositions professionnelles ou environnementales.

Le PS est l'unité statistique de la base RNV3PE.

NB : Dans ce document, seuls les nouveaux PS enregistrés sur la période sont pris en compte.

- **Classement du PS** : à la fin d'une consultation, le médecin expert catégorise le PS en tant que

- pathologie en relation avec le travail (PRT),
- pathologie en relation avec l'environnement (PRE),
- pathologie ni professionnelle ni environnementale (ni PRT ni PRE),
- problème de compatibilité santé/travail (PCST),
- absence de pathologie, notions définies ci-après.

- **Pathologie en relation avec le travail (PRT)** : une PRT est un des classements possibles du PS notifiés par le médecin du CRPPE consulté. Il s'agit d'un PS pour lequel il a envisagé une origine professionnelle de la pathologie, c'est-à-dire, en pratique, un niveau d'imputabilité faible, moyen ou fort pour au moins une des expositions professionnelles du patient.

NB : L'origine professionnelle est considérée comme vraisemblable ou très vraisemblable lorsque le lien entre une exposition professionnelle et la pathologie a été qualifié, respectivement, de moyen ou fort.

- **Pathologie en relation avec l'environnement (PRE)** : une PRE est un des classements possibles du PS notifiés par le médecin du CRPPE consulté. Il s'agit d'un PS dont l'origine professionnelle est exclue pour lequel une origine

environnementale est envisagée, c'est-à-dire en pratique, un niveau d'imputabilité faible, moyen ou fort pour au moins une des expositions environnementales du patient.

- **Pathologie ni professionnelle ni environnementale (ni PRT ni PRE)** : une « ni PRT ni PRE » est un des classements possibles du PS notifié par le médecin du CRPPE consulté. Il s'agit d'un PS pour lequel aucune de ces deux origines n'a été envisagée, du fait, en pratique, de l'absence d'expositions professionnelles ou environnementales d'un niveau d'imputabilité faible, moyen ou fort, ou de la présence d'un facteur personnel pouvant expliquer la survenue de la pathologie (habitude de vie, traitement médicamenteux...).

- **Problème de compatibilité santé/travail (PCST)** : un PCST est un des classements possibles du PS notifiés par le médecin du CRPPE consulté. Il concerne les cas où ce dernier s'est uniquement prononcé sur la compatibilité entre l'état de santé du patient et une activité professionnelle actuelle ou envisagée.

- **Absence de pathologie** : une « absence de pathologie » est un des classements possibles du PS notifié par le médecin du CRPPE consulté. Il concerne les cas où il n'a identifié aucune pathologie à l'issue de la consultation.

- **Fréquence des PRT pour 100 000 salariés** : rapport entre le nombre de PS classés en PRT (l'année n) et le nombre de salariés dans le territoire (à la fin de l'année n-1, selon les estimations d'emplois de l'Insee) x 100 000. Cet indicateur de positionnement a pour visée une comparaison entre deux territoires (ici région/ France).

Avertissements

> Plusieurs PS peuvent concerner un seul et même patient, y compris parmi les cas de nouveaux PS enregistrés une année donnée.

> Les données d'un CRPPE ne sont pas « représentatives » des données de la population de son territoire de rattachement. En effet, le recrutement des patients dépend principalement des médecins et autres professionnels de santé ou tiers qui les y adressent, mais aussi des domaines d'expertises des praticiens qui y exercent (voir encadré p. 2). En outre, les patients qui y consultent ne sont pas tous domiciliés dans la région auquel le centre est rattaché.

> L'indicateur de fréquence des nouveaux cas de PRT notifiés pour 100 000 salariés n'est pas une mesure épidémiologique d'incidence mais un indicateur de positionnement, visant à comparer la situation d'un CRPPE avec la situation nationale. Cet indicateur doit être interprété avec précaution en raison des divergences entre le numérateur et le dénominateur, en termes de champ couvert. Ces divergences concernent, notamment, l'origine géographique des personnes dénombrées, leur âge, leur statut professionnel. Ainsi le numérateur peut inclure des patients d'autres régions, des patients retraités, et des travailleurs non-salariés, artisans, agriculteurs, chef d'entreprise..., alors que le champ du dénominateur est celui des salariés du territoire. En outre, les patients des Pays de la Loire peuvent consulter dans une autre région.

1. Risques professionnels ou environnementaux.

2. En 2021, les patients venus en consultation de leur propre initiative représentent seulement 8 % des consultations, ceux venus à la demande de l'employeur, 2 % (ensemble du RNV3P) [1].



Bibliographie

[1] Anses. (2023). Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P). Indicateurs d'activité nationale 2021. 112 p.

[2] Anses. (2024). Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P). Rapport d'activité 2023. 12 p.

TABLEAU DE BORD TRAVAIL ET SANTÉ. DONNÉES EN PAYS DE LA LOIRE.

Le tableau de bord relatif à la thématique Travail et santé en Pays de la Loire vise à apporter une vue d'ensemble actualisée de la situation régionale et des différentes bases de données disponibles dans ce champ, en rassemblant et en restituant un ensemble d'indicateurs régionaux.

Réalisé par l'Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire à la demande de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), ce tableau de bord, mis en œuvre et actualisé régulièrement depuis 2018, s'enrichit progressivement grâce à la mise à disposition par les partenaires et/ou l'accès à de nouvelles sources d'informations régionales. Depuis 2023, afin d'apporter une meilleure ergonomie d'accès à ses différentes composantes et de permettre leur actualisation régulière, il se présente sous la forme d'un ensemble de brochures thématiques mises en ligne et rassemblées dans l'espace dédié Travail et santé du site de l'ORS (rubrique Tableau de bord régional).

Les brochures s'articulent autour de trois axes :

- les problèmes de santé interférant avec le travail, avec la question de la compatibilité entre l'état de santé et le poste occupé ;
- les problèmes de santé en lien avec le travail ;
- la prévention et la surveillance médicale pour les personnes en emploi.

COMMANDITAIRE ET FINANCEMENT

Le tableau de bord Travail et santé. Données en Pays de la Loire est réalisé à la demande et grâce à un financement de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) des Pays de la Loire.

AUTEURS

L'analyse des données et l'écriture du document ont été réalisées par l'équipe de l'ORS Pays de la Loire, avec l'appui de l'équipe du RNV3PE (réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles et environnementales).

REMERCIEMENTS

Pour leur relecture : Audrey Petit, Dominique Tripodi (CRPPE Pays de la Loire), Abir Aachimi, Lynda Larabi et Eva Ougier (équipe RNV3PE).

Pour la mise à disposition des données : Drs Audrey Petit, Dominique Tripodi (CRPPE Pays de la Loire) et l'équipe du RNV3PE.

CITATION SUGGÉRÉE

M.-C. Bournot, J.-F. Buyck. (2024). Pathologies en relation avec le travail notifiées en CRPPE. Tableau de bord Travail et santé. Données en Pays de la Loire. ORS Pays de la Loire. 5 p.

L'ORS Pays de la Loire autorise l'utilisation et la reproduction des résultats de cette étude sous réserve de la mention des sources des données et de leur analyse par l'ORS.

ISBN : 978-2-36088-454-4/ ISBN NET : 978-2-36088-455-1

© Crédit photo : Julien Eichinger - AdobeStock

Décembre 2024